

[Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés](#) [1]

Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés - Année scolaire 2022-2023

Circulaire du 9 juin 2022

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 25 du 23 juin 2022

En application de l'article 7 du décret n° 2017-169 du 10 février 2017 modifié relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée, des modules de formation d'initiative nationale sont organisés au niveau académique, interacadémique ou national.

Cette circulaire détaille l'ensemble des modules retenus pour l'année 2022-2023, lesquels sont regroupés en trois axes : prendre en compte les besoins éducatifs particuliers de l'élève ; travailler en équipe et avec les partenaires ; se former dans un contexte professionnel spécifique.

[Consulter la circulaire \(Bulletin officiel de l'Éducation nationale\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/modules-de-formation-dinitiative-nationale-dans-le-domaine-de-ladaptation-scolaire-et-de-1>

[2] <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo25/MENE22216903C.htm>